

2025/273

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2025-083

Date de la convocation : 02/10/2025

Conseillers en exercice : 123

Conseillers présents : 76

Conseillers représentés : 12

Le neuf octobre deux mille vingt-cinq, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 006 NANJI Désiré, 014 FRANGEL Yann, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 023 GENTY Jean Charles, 024 DE POUILLY Jean, 026 LOBIDEL Alain, 028 MEIS Michel, 029 SIGNORET Francis, 031 LALLEMENT Séverine, 033 VAIRY Lionel, 034 CANNAUX Francis, 036 PIERSON Florent, 037 LEFORT Sylvie, 038 SEMBENI Anne, 039 LAMBLLOT Laurent, 040 MATHIAS Frédéric, 043 SEMBENI Peggy, 044 POU CET Eric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 048 FOURCART Marie Hélène, 049 ANDREY Danielle, 051 RAGUET Philippe, 052 LELOUP Nathalie, 055 VERNEL Martine, 056 DANNEAUX Dominique, 057 DEMISSY Pierre (depuis 20:00:19), 058 RAULET Olivier, 059 LECLERCQ Guy, 060 MANCEAUX Christophe, 062 PIEROT Chantal, 063 AUROUX Emmanuel, 064 MALVAUX André, 066 OUDIN Denis, 067 ROUSSY Elise, 068 HAULIN Bertrand, 070 GROSSELIN Jacques, 073 BOXEBELD Pascal, 075 GUERIN Anne Marie, 077 NAUDIN Muriel, 079 BERTHELEMY Mathieu, 080 LORFEUVRE Gérard, 081 ROBIN Dominique, 083 LEROY Yves, 084 FLEURY Vincent, 086 MAILLARD Franck, 087 SALEZ René, 088 MALVAUX Frédéric, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 BOUILLON Mathieu, 093 BOUILLON Daniel, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 099 LE GALL Jean François, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine, 103 BERGERY Marie Claude, 104 BOLY Francis, 105 CARPENTIER Dominique, 112 FESTUOT Annie, 114 COSSON Geneviève, 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe, 120 PAYEN Françoise, 121 RENOLLET Hubert, 122 MAROTEAUX Nathalie, 123 FRAIPONT Anne.

Ont donné procuration : 004 LOUIS Jean-Marc (à 055 VERNEL Martine), 009 HERBAY Christelle (à 006 NANJI Désiré), 011 PERTUS Xavier (à 038 SEMBENI Anne), 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain), 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis), 027 CERRAJERO Eladio (à 073 BOXEBELD Pascal), 042 HUSSON POISSON Fanny (à 044 POU CET Eric), 061 BOUILLEAUX Jean Pol (à 062 PIEROT Chantal), 092 MOUTON Francis (à 090 PIRAS Caroline), 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel), 108 COURVOISIER Frédéric (à 094 MINET Maxime), 110 DION Valentine (à 114 COSSON Geneviève).

Secrétaire de séance : M. Gérard LORFEUVRE

**OBJET : DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER DU GAL DE L'ARGONNE
ARDENNAISE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Stratégique National (PSN) de la PAC 2023-2027 approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022 et ses versions ultérieures ;

Vu la délibération de la Région Grand Est du 16 décembre 2021 demandant l'Autorité de gestion régionale du FEADER pour la période de programmation débutant en 2023 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise ;

.. /... Page 2/2 Délibération DC2025-083

Vu la délibération n° DC2022-86 de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise validant le dossier de candidature pour la programmation LEADER 2023-2027 et approuvant la candidature de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération de la Région Grand Est du 24 mars 2023 validant la sélection des GAL LEADER 2023-27 au titre du Programme FEADER Grand Est 2023-27 ;

Vu la notification de la décision de la sélection du Président de la Région Grand Est en date du 27 mars 2023 ;

Vu la délibération n°DC2023-71 de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise instituant le GAL de l'Argonne Ardennaise et acceptant le portage juridique et financier ;

Vu la délibération n°DC2023-72 de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise approuvant le projet de convention relatif à la mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire ;

Vu la délibération n°DC2023-87 du Conseil communautaire du 5 octobre 2023 désignant les représentants de la communauté de communes au comité de programmation LEADER ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre de LEADER sur le territoire de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise signée le 20 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°DC2024-034 du Conseil communautaire du 11 avril 2024 approuvant le projet de règlement intérieur du comité de programmation du GAL de l'Argonne Ardennaise 2023 - 2027 ;

Considérant la démission de M. Hubert OUDIN de ses fonctions de maire et de la nécessité de procéder à son remplacement au sein du GAL de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la candidature de M. Pierre DEMISSY,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 87 voix POUR et 1 vote blanc :

- **D'APPROUVER** la modification de la répartition des sièges de la communauté de communes au sein du comité de programmation LEADER de la façon suivante :

• <u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
1. Bruno DAUPHY	1. Vincent FLEURY
2. Anne-Marie GUERIN	2. Nadège LAMPSON-GUEILLIOT
3. Pierre LAURENT-CHAUVEY	3. Alain LOBIDEL
4. Gérald LORFEUVRE	4. Nathalie MAROTEAUX
5. Frédéric MATHIAS	5. Pierre DEMISSY
6. Maxime MINET	6. Françoise PAYEN
7. Désiré NANJL	7. Chantal PIERROT
8. Benoît SINGLIT	8. Pierre POTRON
9. Charles VAN DEN BERGH	9. Yves LEROY

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes à venir

Le secrétaire de séance,

M. Gérald LORFEUVRE



Le Président,


Benoît SINGLIT